

# BILLETTERA

## ATTESTATION INDIVIDUELLE DE CONFORMITÉ

Logiciel de Caisse Sécurisé - Norme NF525

Conformément à l'article 286, I-3° bis du Code Général des Impôts

### VOLET 2 - ATTESTATION DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE

#### Logiciel concerné (cf. Volet 1 - Attestation de l'éditeur)

**Éditeur :** SAS STAGEMOTION - SIRET 813 664 182 00025

**Logiciel :** Billettera - Module Encaissement

**Version :** 3.0

**Site :** <https://billettera.com>

#### Identification de l'entreprise utilisatrice

À compléter par l'entreprise utilisatrice du logiciel

**Raison sociale**

.....

**Forme juridique**

.....

**Adresse du siège social**

.....

**Code postal et ville**

.....

<b>SIRET</b>	.....
<b>N° TVA Intracommunautaire</b>	.....
<b>Nom du représentant légal</b>	.....
<b>Qualité / Fonction</b>	.....

## Attestation d'utilisation

---

Je soussigné(e), , représentant légal de l'entreprise mentionnée ci-dessus, **certifie** :

1. Avoir souscrit le / / à l'utilisation du logiciel **Billettera - Module Encaissement**, édité par **SAS STAGEMOTION**, mentionné au Volet 1 de cette attestation.
2. **Atteste** utiliser ce logiciel / système de caisse pour enregistrer les règlements de mes clients particuliers, conformément à la réglementation fiscale en vigueur, depuis le / / .

## Engagements de l'utilisateur

---

En tant qu'utilisateur du logiciel Billettera - Module Encaissement, je m'engage à :

- Utiliser le logiciel conformément à sa destination et aux conditions générales d'utilisation
- Effectuer les clôtures journalières, mensuelles et annuelles requises par la réglementation
- Conserver les archives générées par le système pendant la durée légale de **6 ans**

- Présenter cette attestation (Volets 1 et 2) à l'administration fiscale en cas de contrôle
- Ne pas tenter de modifier, altérer ou contourner les mécanismes de sécurité du logiciel
- Signaler immédiatement à l'éditeur toute anomalie constatée dans le fonctionnement du système

### **AVERTISSEMENT LÉGAL**

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de **3 ans d'emprisonnement** et de **45 000 € d'amende** (Code pénal, article 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.

**Important :** Les Volets 1 et 2 de cette attestation doivent être présentés **conjointement** à l'administration fiscale en cas de contrôle. Cette attestation n'a de valeur que si le présent Volet 2 est dûment complété et signé par l'entreprise utilisatrice.

**Fait à :**

**Signature et cachet de l'entreprise**

.....

*(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)*

**Le :**

//

\_\_\_\_\_

---

### **Document à conserver pendant 6 ans**

En cas de contrôle fiscal, présentez ce document accompagné du Volet 1 (Attestation de l'éditeur)

SIRET : 813 664 182 00025 - <https://billettera.com>

Référence : ATT-NF525-V2-20260525